



COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU GROUPE D'ACTION LOCALE (GAL) LEADER 2014-2020

Les membres du Groupe d'Action Locale (GAL) du Pays d'Épinal, Cœur des Vosges se sont réunis le **mardi 14 septembre 2021**, à 14 heures, à la Salle Tenthorey de la CCI des Vosges, sous la présidence de Monsieur Christophe LEMESLE, Président du GAL du Pays d'Épinal, Cœur des Vosges.

Au titre du Collège Public - 10 présents, 1 procuration, 11 voix délibératives

SONT PRÉSENTS :

<i>NOM Prénom</i>	<i>Structure représentée</i>
BARBAUX Marc	<i>Communauté d'Agglomération d'Epinal</i>
BOURDON Claude	<i>Conseil départemental des Vosges</i>
DAGNEAUX Denis	<i>ONF</i>
DESVERNES Yves	<i>Communauté de Communes des Vosges Côté Sud-Ouest</i>
FOURNIER Michel	<i>Communauté d'Agglomération d'Epinal</i>
LEMESLE Christophe	<i>Communauté de Communes de la Région de Rambervillers</i>
MARCOT Véronique	<i>Communauté d'Agglomération d'Epinal</i>
ROUSSEL Alain	<i>Communauté de Communes des Vosges Côté Sud-Ouest</i>
TAVERNIER Christine	<i>Office du Tourisme de la CA d'Epinal</i>
VITU Cyril	<i>CRPF</i>

ONT DONNÉ PROCURATION :

Monsieur **Yannick VILLEMEN** (PETR Pays d'Épinal, Cœur des Vosges – collège public) donne procuration à Monsieur **Christophe LEMESLE** (Communauté de Communes de la Région de Rambervillers)

Au titre du Collège Privé – 10 présents, 3 procurations, 13 voix délibératives

SONT PRÉSENTS :

<i>NOM Prénom</i>	<i>Structure représentée</i>
CHOSEROT Philippe	<i>Association des communes forestières</i>
CONTAL Alain	<i>CRITT Bois</i>
HOUOT Angélique	<i>CAPEB</i>
JOLY Jean-Claude	<i>Chambre de Commerce et de l'Industrie</i>
LEGROS Gwendoline	<i>FIBOIS Grand Est</i>
MATHIEU Eric	<i>Association Xertinoise des entrepreneurs</i>
PIRODDI Béatrice	<i>Chambre des métiers et de l'Artisanat</i>
SAUNIER Lydie	<i>Chambre d'Agriculture</i>
SPIEGELHALTER Patrice	<i>Association « Aux sources de Saône et Meuse »</i>
THOMAS Raymond	<i>Epinal – Golbey Développement</i>

ONT DONNÉ PROCURATION :

Monsieur **Guido REID** (EGGER – collège privé) donne procuration à Madame **Gwendoline LEGROS** (FIBOIS Grand Est)

Madame **Delphine GREVISSE** (FBTP – collège privé) donne procuration à Monsieur **Jean-Claude JOLY** (Chambre du Commerce et de l'Industrie des Vosges)

Monsieur Julien PETIT (Forêts et Bois de l'Est – collège privé) donne procuration à Monsieur **Philippe CHOSEROT** (Association des communes forestières)

SONT EXCUSÉS :

Au titre du Collège Public

NOM Prénom	Structure représentée
BLERON Laurent	ENSTIB – LERLAB
CHOLEY Bertrand	PETR Pays d'Epinal, Cœur des Vosges
HAULLER Pascal	Communauté d'Agglomération d'Epinal
LECLERC Simon	Conseil Départemental des Vosges
MOUGEL Eric	ENSTIB
VILMAR Patrick	Communauté d'Agglomération d'Epinal

Au titre du Collège Privé

Nom Prénom	Structure représentée
AUBRY Jacques	Association des communes forestières
BARBIER Jean-Michel	Fédération du Bâtiment et des Travaux Publics
BARLIER Aude	EGGER
COURTOIS Michel	Syndicat des propriétaires forestiers et sylviculteurs des Vosges
EYMARD Philippe	CRITT Bois
JACQUET Alain	Forêts et Bois de l'Est
ORIEL Gérald	Fédération Nationale du Bois –Grand Est
PERRIN Roger	Syndicat des propriétaires forestiers et sylviculteurs des Vosges
RENAUD Stéphanie	Vosges télévision
TRIBOULOT Pascal	FIBOIS Grand Est
VINEL Marie-Claire	Vosges Télévision

SYNTHÈSE DES VOIX DÉLIBÉRATIVES

	Collège public	Collège privé	TOTAL
VOTANTS PRÉSENTS	10	10	20
PROCURATIONS	1	3	4
TOTAL	11	13	24

VÉRIFICATION DE LA RÈGLE DU DOUBLE QUORUM

	<i>Nombre à atteindre</i>	<i>Nombre effectif</i>
Au moins 50% des membres du comité de programmation ayant voix délibérante sont présents au moment de la séance	16	24
Au moins 50% des membres votant lors de la séance du comité de programmation appartiennent au collège privé	9	13

Assistent également à la réunion :

MICHEL Sylvain, Directeur du PETR Pays d'Épinal, Cœur des Vosges
PIERRE Cécile, Chargée de mission LEADER du GAL du Pays d'Épinal, Cœur des Vosges
VARIS Katy, Chargée de mission Europe du Conseil Départemental des Vosges
VAXELAIRE Marie, Agent de développement local du PETR Pays d'Épinal, Cœur des Vosges
WAGEMANN Noémie, Stagiaire LEADER au GAL du Pays d'Épinal, Cœur des Vosges

Documents annexés au présent compte-rendu :

1. Support de présentation du comité de programmation du 14 septembre 2021
2. Document à remplir sur les fonctions exercées par les membres du Comité de Programmation
3. Attestation d'engagement relative aux conflits d'intérêts potentiels

Monsieur Christophe LEMESLE remercie les membres présents d'avoir répondu à l'invitation qui leur a été adressée pour participer à cette réunion.

Ensuite, Monsieur LEMESLE rappelle le caractère participatif du Comité de Programmation en suivant la règle du double-quorum. La moitié des structures membres du GAL ayant une voix délibérante doit être représentée. Par ailleurs, le collège privé doit être associé aux délibérations du GAL : les voix issues du collège privé doivent être majoritaires pour délibérer*. Au regard des présents et des procurations, la moitié des membres du GAL est représenté et les voix privées sont majoritaires.

** Voir Règlement UE n°1303/2013 du Parlement européen et du Conseil du 17 décembre 2013 (publié au journal officiel de l'Union Européenne)*

À 14h05, Monsieur Christophe LEMESLE confirme que le double-quorum est atteint. Le Comité de Programmation peut donc délibérer valablement.

Le Président du GAL consulte les membres au sujet du compte-rendu Comité de Programmation (du 23 mars 2021). Aucune question ou objection n'est formulée. Devant l'absence d'oppositions et d'abstentions, le compte-rendu est adopté à l'unanimité par le Comité de Programmation.

Ensuite Monsieur LEMESLE présente **l'ordre du jour**, à savoir :

- Contexte ;
- Composition du comité de programmation ;
- Stratégie LEADER : cadre général ;
- Points divers

1. Contexte

Monsieur LEMESLE explique que le GAL du Pays d'Epinal est le moins performant de l'ex-Lorraine. Cependant une enveloppe supplémentaire de 355 904 € a été octroyée au GAL (comme à l'ensemble des GAL de la Région Grand Est) avec une clause de revoyure et un calendrier d'exécution très contraint.

Ces nouvelles modalités ont nécessité un changement d'approche et de fonctionnement du GAL. Ainsi, l'animateur en place n'a pas été renouvelé et deux nouveaux recrutements ont eu lieu ; à savoir Cécile PIERRE, arrivée le 6 septembre 2021 et Ludmilla HELLOT qui arrivera en janvier 2022.

Pour autant, pendant la période de transition, le travail de Noémie WAGEMANN sur l'évaluation du programme et la mise à plat du programme avec Marie VAXELAIRE, Agent de Développement Local arrivée en mai 2021, ont permis de retrouver des relations constructives avec l'autorité de gestion (Région).

Néanmoins, il n'en reste pas moins que l'autorité de gestion reste très attentive au fonctionnement des GAL et elle attend, concernant le GAL d'Epinal, une simplification et une adaptation de la stratégie pour atteindre les objectifs de consommation des crédits alloués au territoire.

2. Composition du Comité de Programmation

Monsieur Christophe LEMESLE rappelle la composition du comité de programmation :

- Collège public = 15 membres (titulaires + suppléants)
- Collège privé = 17 membres (titulaires + suppléants)

Pour délibérer valablement, la règle du double quorum doit être respectée, à savoir :

- Au moins 50% des membres sont présents ou représentés par une personne du même collège,
- Au moins 50% des membres présents ou représentés appartiennent au collège privé.

Suite à des changements de représentants au sein de différentes structures membres du GAL, Monsieur LEMESLE accueille les nouveaux représentants, à savoir M. LECLERC et Mme BOURDON, respectivement titulaire et suppléant représentants le Conseil Départemental 88 et Mme VINEL directrice de Vosges Télévision.

L'association xertinoise des entrepreneurs ne dispose plus que d'un représentant suppléant, le représentant titulaire ne faisant plus partie de l'association. L'association a donc été sollicitée afin de désigner un nouveau représentant.

Le GIP ITE FOB est en cours de dissolution, il ne peut donc plus siéger au sein du GAL. Afin d'avoir un équilibre dans la représentation des Communautés de Communes, il est proposé d'allouer un 2^{ème} siège à la Communauté de Communes de la Région de Rambervillers.

Dans ce cadre, toujours dans l'objectif de respecter un équilibre entre les deux communautés de communes, il est proposé que le membre suppléant du PETR soit dorénavant issu de la Communauté d'agglomération d'Epinal et non de la Communauté de Communes de la Région de Rambervillers.

Les membres du comité de programmation approuvent, à l'unanimité, la modification de la composition du comité de programmation.

3. La stratégie LEADER : Cadre Général

L'enveloppe financière allouée en début de programme était de 1 354 381,15 €.

Le montant engagé est de 603 194 € soit 45%.

Le montant payé est de 269 417 € soit 20%.

		Enveloppe financière 2014-2020	Etat disponible sur l'enveloppe 2014-2020
Axe 1 : Développer un programme dynamique et évolutif dans une démarche de développement durable			
1	Animation et fonctionnement du GAL	180 075,00 €	-54 770,95 €
2	Développer les échanges durables à travers une coopération innovante et culturelle autour de la filière forêt-bois	50 000,00 €	50 000,00 €
3	Informier et sensibiliser les habitants du territoire aux dimensions économiques, environnementales et sociales de la filière forêt-bois	18 000,00 €	18 000,00 €
Axe 2 : Vers une foresterie dynamique, innovante et respectueuse de l'environnement et des paysages			
4	Observatoire local de la filière forêt-bois	1 800,00 €	1 800,00 €
5	Regroupement économique des propriétaires forestiers	100 078,18 €	10 000,00 €
6	Développer des outils innovants pour une foresterie dynamique	18 520,00 €	7 000,00 €
7	Agroforesterie et vergers conservatoires	19 936,00 €	0,02 €
Axe 3 : Favoriser la construction et la rénovation en bois			
8	Renforcer l'animation en faveur des produits locaux, notamment autour de la construction de bois de pays	66 000,00 €	5 935,88 €
9	Catalyser l'utilisation du bois dans la construction et développer le marché de la rénovation en bois	391 792,40 €	59 361,28 €
Axe 4 : La filière forêt-bois au service du développement durable du territoire			
10	Promouvoir des projets économiques, touristiques et culturels innovants autour de la forêt, de l'arbre et du bois	456 850,15 €	55 310,03 €
11	Développement d'outils d'animation économique	51 329,42 €	-5 947,22 €
TOTAL		1 354 381,15 €	146 689,04 €

Monsieur LEMESLE présente la situation actuelle de l'enveloppe financière indiquant que les taux d'engagement et de paiement sont inférieurs à la moyenne régionale. Certaines fiches actions, ont fait l'objet de surconsommation et certaines de sous-consommation.

Ensuite, Monsieur LEMESLE présente le ré abondement et ses conditions.

L'enveloppe octroyée au GAL du Pays d'Epinal est de 355 904 €. Un calendrier strict concernant les montants à engager et à payer jusqu'à la fin du programme est donné par l'autorité de gestion. Les GAL qui ne respecteraient pas ces objectifs seront sanctionnés. Leur enveloppe serait prélevée et attribuée à un GAL plus performant.

Les objectifs pour le GAL du Pays d'Epinal sont les suivants :

Profil engagement= crédits minimum restant à engager pour ne pas perdre de crédits	JUIN 2022	JUIN 2023	JUIN 2024
Proportion des crédits restant à engager à ce jour (y compris nouvelle enveloppe)	30%	80%	100%
Crédits à engager pour le GAL / à ce jour	+328 854€	+876 945€	+ 1 096 182€

Variation entre période



548 091€



219 232€

Profil payeur= crédits minimum restant à payer pour ne pas perdre de crédits	JUIN 2022	JUIN 2023	JUIN 2024	JUIN 2025
Proportion des crédits restant à payer à ce jour (y compris nouvelle enveloppe)	15%	35%	60%	100%
Crédits à payer pour le GAL / à ce jour	+215 895€	+503 755€	+ 863 581€	+ 1 439 302€

Variation entre période

287 860€	359 826€	575 721€
----------	----------	----------

Devant ce contexte, Monsieur LEMESLE explique qu'il est nécessaire d'apporter des principes correctifs immédiats sous peine d'être sanctionné.

Madame VARIS du Conseil départemental demande si ce calendrier ne risque pas d'entrer en conflit avec la nouvelle programmation LEADER qui doit bientôt arriver. Monsieur MICHEL lui répond que pour l'instant, l'autorité de gestion n'a pas donné d'éléments précis à ce sujet mais qu'en effet, il y aura un travail simultané de finalisation de la programmation et de préparation de la future. Il y aura ainsi juxtaposition en 2024-2025 entre la fin de programmation du programme 2014-2022 et la nouvelle programmation (la candidature et début de programmation).

Monsieur JOLY de la CCI demande pourquoi le GAL n'intervient que sur la thématique du Bois et qu'il ne s'ouvre pas à d'autres thématiques comme le tourisme ou l'agriculture comme c'est le cas dans d'autres GAL vosgien dans lesquels il siège. La mono-spécificité Bois-Hêtre l'interroge même si elle lui a été confirmée en cours de programmation.

Madame VARIS indique qu'il faut rester vigilant sur les thématiques sur lesquelles le GAL veut aller car certains projets peuvent être accompagnés par des fonds européens notamment FEADER plus large. LEADER est un programme spécifique et qui s'appuie sur la stratégie du territoire.

A ce sujet, Monsieur LEMESLE indique à cet égard que la suite de la présentation va proposer d'élargir le socle forêt vers d'autres thématiques. Ainsi, il présente la proposition de modification des fiches actions :

		Proposition ventilation enveloppe +355 904 €	Reste à réaliser fin de programmation
Axe 1 : Développer un programme dynamique et évolutif dans une démarche de développement durable			
1	Animation et fonctionnement du GAL	FICHE N°1 = ANIMATION 170 000 €	115 229,05 €
2	Développer les échanges durables à travers une coopération innovante et culturelle autour de la filière forêt-bois	Fiche N°2 = COOPERATION	5 000,00 €
3	Informier et sensibiliser les habitants du territoire aux dimensions économiques, environnementales et sociales de la filière forêt-bois	FICHE N° 3 = FUSION Fiche 3 à 7	42 311,18 €
Axe 2 : Vers une foresterie dynamique, innovante et respectueuse de l'environnement et des paysages		= FILIERE FORET/BOIS EN AMONT ET EN AVAL	
4	Observatoire local de la filière forêt-bois	+ 5 511,16€ (animation charte forestière)	
5	Regroupement économique des propriétaires forestiers		
6	Développer des outils innovants pour une foresterie dynamique		
7	Agroforesterie et vergers conservatoires		
Axe 3 : Favoriser la construction et la rénovation en bois			
8	Renforcer l'animation en faveur des produits locaux, notamment autour de la construction de bois de pays	Fiche n°4 = FUSION fiches 8 à 10	200 000 € <i>(NB: intègre les 45 000€ de la coopération)</i>
9	Catalyser l'utilisation du bois dans la construction et développer le marché de la rénovation en bois	= UTILISATION DU BOIS DANS LES PROJETS DE RENOVATION ET CONSTRUCTION LOCAUX + 34 392,84€	
Axe 4 : La filière forêt-bois au service du développement durable du territoire			
10	Promouvoir des projets économiques, touristiques et culturels innovants autour de la forêt, de l'arbre et du bois	FICHE n°5 : LES FABLABS AU CŒUR DU DEVELOPPEMENT ECO + 6 000€	52,78 €
11	Développement d'outils d'animation économique	FICHE n°6 = = ACCOMPAGNEMENT A LA TRANSITION ECOLOGIQUE ET A L'AGRICULTURE DURABLE +140 000 €	140 000,00 €
TOTAL		355 904,00 €	502 593,04 €

Monsieur MICHEL explique qu'une vigilance particulière sera apportée aux intitulés des fiches actions pour ne pas fermer les portes mais également pour que le programme FEADER et LEADER ne rentrent pas en conflit.

Pour l'instant, il convient de traiter les dossiers en cours.

Madame LEGROS (Fibois Grand Est) s'interroge sur les modalités d'analyse et de suivi des dossiers si on ouvre les fiches actions. Comment être neutre, disposer de critères plus larges et mesurer l'impact pour de nouveaux projets ?

Monsieur MICHEL lui répond que pour les dossiers déjà déposés, il n'y aura aucun impact. Seuls les nouveaux projets devront respecter les critères des fiches actions modifiées.

Madame MARCOT ainsi que Messieurs FOURNIER et ROUSSEL souhaitent connaître la situation actuelle du programme, le nombre de dossiers, le montant estimé de ces projets, le montant de l'enveloppe disponible.

Monsieur LEMESLE répond que ce point de situation sera fait dès que possible mais pour l'instant, il s'agit de résorber le retard accumulé. En l'état actuel, le montant disponible de l'enveloppe a été présenté (cf. tableau) - il n'est pas envisagé d'ouvrir la programmation à de nouveaux dossiers. La priorité reste de finaliser l'état de situation de chaque dossier (abandon ? poursuite ? complétude du dossier ? ...).

Après ces échanges, les membres du comité de programmation approuvent, à l'unanimité, le regroupement des 11 fiches actions existantes en 5 fiches actions ainsi que la ventilation des crédits au sein de ces fiches actions.

Les membres du comité de programmation approuvent également la création d'une 6^{ème} fiche action élargissant le champ d'intervention du programme LEADER du GAL à l'accompagnement à la transition énergétique et à l'agriculture durable.

4. Question diverses

Monsieur LEMESLE informe l'ensemble des membres du comité de programmation qu'il convient d'actualiser les fonctions des membres et de vérifier la non présence de conflit d'intérêt de la part des membres du comité. Ainsi, Cécile PIERRE transmettra avec le présent compte rendu des documents qu'il conviendra de remplir et de retourner dans les plus brefs délais.

Monsieur LEMESLE tient à remercier Noémie WAGEMANN pour le travail effectué pour l'évaluation du programme.

La date du prochain comité de programmation est fixée au 21 octobre 2021 à 17h00 à l'Hôtel de l'Innovation Bois de la CAE situé 3 avenue Pierre Blanck à Epinal.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Christophe LEMESLE remercie les membres de leur présence, souhaite qu'ils soient aussi nombreux à l'avenir et clôture le Comité de programmation du Groupe d'Action Locale du Pays d'Épinal, Cœur des Vosges.

La séance est levée à 15h00.

Le Président du GAL,
Christophe LEMESLE

